

Communiqué de presse du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

La Chambre de Commerce et d'Industrie Tarbes et Hautes-Pyrénées a pris connaissance de la colère exprimée par les associations de commerçants du centre-ville de Tarbes (Marcadieu, Brauhauban, TarbeShopping) suite aux propos du 1^{er} Vice-président du Grand Tarbes qualifiant le centre-ville de « sinistré ».

Nous tenons à apporter tout notre soutien aux femmes et hommes qui œuvrent au quotidien dans la difficulté pour animer un cœur de ville qui possède de nombreux atouts : un cadre urbain attractif, une offre commerciale de qualité avec une mixité de commerçants indépendants et d'enseignes nationales, le jeudi l'un des plus beaux marchés hebdomadaires du sud-ouest et une Halle Brauhauban qui a vu un doublement de son activité.

Nous partageons les inquiétudes des commerçants et des salariés du centre-ville sur l'implantation du centre commercial à l'enseigne Auchan d'une surface de 42 626 m².

La Chambre de Commerce et d'Industrie a fait réaliser une étude d'impact sur ce projet d'implantation qui conclut à une baisse significative de l'activité des pôles commerciaux de l'agglomération de Tarbes et particulièrement de son centre-ville :

« Le centre-ville ne représenterait plus que 17 % de l'activité commerciale de l'agglomération contre 21 % sans le projet. Le centre-ville de Tarbes verra donc son attractivité fortement baisser. Une cinquantaine de boutiques spécialisées en prêt-à-porter pourraient fermer suite à l'ouverture du projet, ainsi de nombreux locaux vacants risquent d'apparaître créant ainsi des linéaires commerciaux vides, ce qui en termes de perception rendra le centre-ville moins convivial et accueillant vis-à-vis de la clientèle.

Le taux de fréquentation risquera fortement de baisser ainsi par effet domino, cela pourra avoir un impact sur les commerces moins concernés par le projet (services, alimentaire de proximité...). De plus, le centre-ville sera également moins attractif pour les porteurs de projets. Il est important de souligner que les locaux vacants, la délocalisation/fermeture de locomotives suite à un centre-ville moins attractif, va énormément paupériser celui-ci. Sa fonction de pôle de proximité en produits courants pour la population résidente risque ainsi fortement de s'amenuiser et répondra donc moins à ce besoin de proximité. »

La demande exprimée par les associations de commerçants sollicitant par principe d'équité un fonds de concours pour soutenir l'activité économique de centre-ville apparaît totalement légitime et la CCI est tout à fait disposée à les accompagner, ainsi que les collectivités, pour élaborer un programme d'actions à la hauteur des enjeux économiques et sociaux.